



## CONSEIL PORTUAIRE de BIGANOS

Réunion du jeudi 24 octobre 2024

La réunion du Conseil Portuaire de Biganos s'est tenue le jeudi 24 octobre 2024 à 14h30 à la Maison de la Nature du port des Tuiles, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Sébastien DELBOUSQUET Bruno LAFON Daniel DUBOURG	Alain BALLEREAU Éric WISNIEWSKI
<b>EXCUSE(E)S</b>	David LAMOUREOUS Laurent REVOLAT	Vincent CURSAN
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Christelle LAMARQUE - SIBA Alizée BOURGES -CRCAA  <b>Excusé(e)s :</b>  Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Olivier LABAN - CRCAA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Sabine JEANDENAND - SIBA Franck MAZEAS - PNMBA		

Monsieur Bruno LAFON et Monsieur Jean GALAND ouvrent la séance du Conseil Portuaire 2024 de Biganos, en accueillant les participants au sein de la cabane de la nature voisine du nouveau siège du SMPBA, au Port des Tuiles.

La parole est donnée à M. Cyril CLEMENT qui remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d’Arcachon**

Ce premier point évoque les sept années d’existence du SMPBA.

Reconnu comme l’entité en charge de la gestion portuaire sur 16 ports du Bassin d’Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec quelques adaptations des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Après avoir mentionné le changement d’adresse du siège du Syndicat Mixte, un point est fait sur les mouvements de personnel et l’ajustement d’organisation, afin de faire face à son évolution et aux projets à venir tel que l’instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d’ailleurs présenté à l’assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d’occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2024, 22 attributions de places sur le plan d’eau ont été réalisées, sur 78 personnes inscrites sur liste d’attente pour les ports de Biganos, la plus ancienne datant de 2021. Il faut donc compter environ 4 à 5 ans pour bénéficier d’une place dans les ports de Biganos. 2 AOT terrestres ont également été attribuées.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d’année est lancée, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, tout en évoquant la problématique de l’extinction de l’éclairage la nuit décidée par les communes pour des raisons d’économie d’énergie. Sur Biganos, la Police Municipale a été saisie des actes de malveillance sur le port de Biganos et des dégradations constatées sur des navires amarrés au port des Tuiles.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d’eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2024. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

L’assemblée est questionnée sur le maintien en 2025 de la production et la diffusion de stickers : Pas de contre-indication à mettre fin à cette prestation. Il est toutefois proposé d’étudier la possibilité d’instaurer des stickers à apposer sur les véhicules des titulaires d’AOT, afin de faciliter leurs identifications sur le port de Biganos.

Cette année, il y a eu 103 demandes de manifestations sur l’ensemble des ports, essentiellement en période estivale, dont 9 à Biganos. La commune de Biganos souhaite avant tout le maintien des manifestations Boïennes.

Les ports de Biganos ne sont pas impactés sur la modification de l’arrêté portant autorisation et interdiction des véhicules nautiques motorisés (scooters des mer).

Diverses informations sont diffusées sur d’autres activités du SMPBA, notamment sur le nettoyage du plan d’eau au secteur de l’Aiguillon, des AOT terrestres à La Teste centre, le remplacement de balisage identitaire à Andernos-les-Bains ou l’expérimentation du Port à Sec.

## **II. Budget 2024 en cours**

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d’instruction puis sur la station d’avitaillement de Fontainevieille et sur la nécessité de maintenir la distribution de Gasoil (35L seulement en 2024). Il est proposé d’arrêter cette dernière.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l’eau, démarche « Port d’Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la mise en place de corps-morts innovants, la construction d’un quai professionnel à Meyran Ouest ou la construction d’un port à sec, ...

La subvention « Fonds Vert » pour la déconstruction du site de CODIMER a été actée, pour un engagement financier avant la fin de l’année 2024 et le début des travaux début 2025.

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

### **III. Tarifification 2024 et 2025**

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2024 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de Biganos.

Le nombre d'AOT sur Biganos en 2024 est de 253 pour le plan d'eau, 7 pour les places de passage, 25 sur liste d'attente et 93 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 63.5 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à la réalité économique, les principales propositions de modifications de la tarification 2025 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation de 5% pour les mouillages, en conséquence de la maintenance régulière liée à la politique sécuritaire « 0 sinistre ».
- Les revalorisations, entre autres, de 25€ pour la mise en sécurité d'un navire en situation illicite et de 20€ pour la surveillance des ports en fin d'année.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- Le passage en catégorie « C » du ponton flottant du port de Biganos, après confortement et sécurisation de ce dernier avec l'installation d'un portail dont l'accès sera réservé aux titulaires d'une AOT et la mise en place d'une échelle de sécurité conformément à la réglementation en vigueur.
- Création de lignes de facturation pour l'organisation de manifestations sur les ports du SMPBA afin de valoriser l'occupation du Domaine Public Portuaire, à l'instar de ce qui est fait par les communes.

Cette dernière proposition est trouvée satisfaisante pour les élus de la Commune de Biganos.

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 13 décembre 2024.

### **IV. Travaux**

#### Les travaux terminés ou en cours :

La fin de l'aménagement de la cabane N° 5 au port des Tuiles pour un montant de 30 k€.

La suite de l'aménagement du siège du SMPBA au port des Tuiles pour un montant de 25 k€.

L'aménagement de la cale de mise à l'eau avec ponton, pour les canoés au port de Biganos. Coût total 80 k€.

La reprise de la voirie au port de Biganos, pour un montant de 9,5 k€.

L'entretien des espaces verts par ADAPEI en entrée de saison a coûté 5 k€.

#### Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Biganos, 50 demandes ont été recensées, 35 sont actuellement terminées et 15 sont toujours en cours.

### Les travaux à venir :

L'entretien et la sécurisation du ponton flottant au port de Biganos, avec l'installation d'un portail et la mise en place d'une échelle de sécurité conformément à la réglementation en vigueur.

La sécurisation de la voirie et l'amélioration du lieu de vie situé au bout de la raquette de retournement au port des Tuiles.

La mise en place d'un ponton flottant au port des Tuiles.

L'acquisition d'un terrain au port de Biganos, en vue de l'aménagement et confortement du stationnement, sans extension de la surface existante.

### **V. Dragage**

Le dragage du port de Biganos est prévu au printemps 2025.

Le SIBA s'intéresse actuellement à d'autres solutions de désenvasement, comme l'intervention du navire « Le Charron » afin d'accentuer un effet de chasse à marée descendante. L'objectif de cette technique est de réduire les temps de dragage en proposant des entretiens réguliers, sans valorisation de sédiments et pour un coût moins élevé.

L'intervention ne pourra pas se faire sur la largeur complète du cours d'eau, à cause de la fragilité des structures et des berges. La zone envisagée est le chenal central et l'accessibilité du port.

### **VI. Questions diverses**

- Le SIBA précise que la création d'une écluse au port de Biganos n'est pas nécessaire avec le flux existant du bras de la Leyre, même si celui-ci est moins important qu'auparavant par manque d'entretien.
- Le SMPBA prend note de la demande des représentants du CLUPP pour des travaux de réfection de la cale de mise à l'eau au port de Biganos, afin d'en sécuriser son accès. L'accès des gros navires restent quant à eux toujours un problème.

### **Calendrier**

- Le prochain CT-AOT aura lieu le vendredi 29 novembre 2024, parallèlement à la commission de cultures marines.
- Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 13 décembre, à Lanton.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Bruno LAFON remercient l'ensemble des participants pour leur présence, la séance est levée à 15h30.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

